



Madame la présidente,

Au vu du contexte politique actuel, la commission exécutive de la CGT IP a décidé un boycott des instances, position que nous soutenons. La CGT SPIP 16 a cependant choisi de siéger à ce CSA, à titre exceptionnel. Cette décision vise à garantir la continuité des échanges, du dialogue, et du travail collectif entamé, malgré le contexte actuel.

Depuis le dernier CSA, certains événements médiatiques ont rendu encore plus insécure l'ensemble des professionnels de l'administration pénitentiaire. Comment des personnels d'insertion et de probation peuvent-ils être suspectés d'être responsables d'une évasion lors d'une permission culturelle, et le DSP muté ? Maintenant, il apparaît que les PS collectives sont purement et simplement suspendues voire annulées jusqu'à l'année prochaine dans l'attente d'une note DAP, et certaines DISP se montrent promptes dans l'application. La culture est décidément l'un des prétextes les plus pratiques pour réduire le droit des personnes détenues pour l'obtention de PS, alors que ces dernières, quel que soit leur motif, ont un vrai rôle à jouer dans la réinsertion. De même, la culture n'est pas un amusement, mais tient une place certaine dans la réhabilitation des condamnés.

Nous pensions que nous avions bu jusqu'à la lie après la restriction des activités culturelles, la note sur l'interdiction des ordinateurs portables professionnels en détention pour mener les entretiens, et autres directives dénaturant les missions des SPIP. Non, nous ne sommes pas à la lie, seulement au début. Est-ce que le fond en sera les EGIP ? Nous nous en inquiétons compte tenu de la direction qu'ils prennent : trop peu d'écoute du terrain, trop de dérives sécuritaires et trop de populisme !

Qui dirige la maison pénitentiaire ?

À première vue, à la centrale, plus personne ! Par contre, un ministre de la justice à 18 mois des présidentielles... Le ministère ne serait-il pas instrumentalisé pour accéder à de plus hautes fonctions ?

Il n'y a donc plus personne pour remettre du bon sens et de la légalité à tout cela!

Les actualités nationales ont et auront un impact sur nos pratiques professionnelles, mais le local ne lâchera rien !

Justement, au local, 1 mois après le dernier CSA, nous voici de nouveau réunis ce jour. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, deux thématiques récurrentes depuis 1 an que vous êtes là, et déjà bien avant votre arrivée : la charte des temps et le télétravail.

Les personnels de votre service sont en attente de la mise en application locale de la circulaire du SG concernant le télétravail, qui est paru en février 2024 (tout de même...). Dans ce service, pour le télétravail, rien ne passe par Harmonie, on attend, on finit par se demander si la cagouille n'irait pas plus vite. Pendant ce temps-là, des décisions arbitraires, inéquitables et contraires aux textes sont

prises ! Il est temps de définir un cadre commun et sécurisé. Vous êtes chef de service et à ce titre vous avez eu des délégations de signature, en droit administratif cela a une signification ; et pas uniquement celle de faire un contrôle des agents en TT.

Il en est de même pour la charte des temps, nous ne nions pas l'importance du travail qu'il y avait à faire, mais à force de perfectionnisme, les délais de validations ont été multipliés. Il est temps de prendre la décision.

De plus, nous attendons la réaction de la DI à notre nouvelle charte des temps qui déplaît déjà, car l'équipe souhaite avoir la possibilité de quitter le service un jour dans la semaine à 15h30. Nous rappelons que la DI est là pour vérifier la conformité du cadre réglementaire, et non pas pour imposer ses lubies. Origine ne doit pas s'imposer aux agents, il doit être au service de ces derniers.

Au-delà de ces thèmes, l'équipe attend un cadre de référence sur de nombreux sujets : 741-1, modifications horaires DDSE, références transversales, calendrier des actions collectives, milieu fermé (livret arrivant, CPU, DOT, enfermement dans les bureaux d'entretien), répartition des compétences entre les directeurs (mise à jour de la note de service du 03.10.2023), ... Si nous avons conscience que vous travaillez sur certains de ces sujets (notamment par le projet de service), nous tenions à rappeler que nous attendons ça depuis longtemps et qu'il s'agit de notre quotidien.

L'attente est d'autant moins supportable que la charge peut maintenant être répartie entre les quatre directeur.ice.s ; et qu'on peut légitimement espérer une prise de décision plus rapide avec une dotation d'encadrants conforme aux effectifs de référence.

Enfin, nous allons étudier le DUERP, nous espérons que nous arriverons à mettre en œuvre le PAPRI Pact sur l'année 2026, et que cela ne restera pas uniquement du remplissage.

La CGT SPIP 16 est et restera force de propositions, garante du respect des droits des personnels à l'écoute desquels elle demeure.